



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/73

Autorisation donnée au Crédit Municipal de Lyon de réaliser une dotation exceptionnelle au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/73 - AUTORISATION DONNEE AU CREDIT MUNICIPAL DE LYON DE REALISER UNE DOTATION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Crédit Municipal de Lyon, fondé en 1810, est un établissement public communal de crédit et d'aide sociale. Il est régi par les articles L 514-1 à L 514-4 du code monétaire et financier, relatifs aux missions et au statut des Caisses de Crédit Municipal.

Par son activité de prêt sur gage, le Crédit Municipal de Lyon joue un rôle social fort : il permet aux personnes n'ayant pas accès au circuit bancaire traditionnel de pouvoir bénéficier de ses services.

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal considère qu'en cette période de crise du Covid-19, il est conforme à l'objet social de son établissement de contribuer au financement des nombreuses dépenses auxquelles le Centre communal d'action sociale (CCAS) CAS de la Ville de Lyon a et aura à faire face pour soutenir les populations les plus fragilisées par cette pandémie.

Aussi, lors de sa séance du 14 mai 2020, il a validé le principe d'une dotation exceptionnelle d'un montant de 500 000 euros en faveur du CCAS de la Ville de Lyon, sous réserve de l'accord du Conseil municipal et de l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui assure la supervision de l'Etablissement.

Cette dotation exceptionnelle sera effectuée par reprise d'une partie des fonds propres de l'établissement.

Vu les articles L 514-1 à L 514-4 du code monétaire et financier ;

Vu la décision du Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal en date du 14 mai 2020 ;

Vu l'autorisation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;

DELIBERE

- 1- Le Crédit Municipal de Lyon est autorisé à réaliser une dotation exceptionnelle d'un montant de 500 000 euros au bénéfice du CCAS de la Ville de Lyon, par reprise d'une partie de ses fonds propres.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Audrey HENOCQUE